

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance Ordinaire du 16 NOVEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois
Et le seize du mois de NOVEMBRE

Membres en exercice :	29
Membres présents :	23
Procurations :	6
VOTES :	29
POUR :	29
CONTRE :	0
ABSTENTIONS :	0
Date de convocation :	10/11/23

Le Conseil Municipal, dûment convoqué par Monsieur Daniel SPAGNOU, Maire, s'est assemblé à l'Hôtel de Ville, dans la salle ordinaire de ses délibérations, sous la présidence de Monsieur Daniel SPAGNOU, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM/MMES SPAGNOU D. TEMPLIER JP. REYNIER C. PERARD F. PELOUX N. CODOUL B. GHERBI C. LAUGIER N. BRUNET M. TOUCHE C. GARCIN F. CLARES P. RODRIGUEZ C. GALANTINI V. ODDOU S. SCHMALTZ E. PAYAN L. MORARD S. PICHON H. CLEMENT JL. SEBANI S. FERAUD S. DERDICHE C.

PROCURATIONS :

LOUVION C.	à	LAUGIER N.
GALLO C.	à	SPAGNOU D.
JOURDAN E.	à	REYNIER C.
MUNS A.	à	PAYAN L.
BOY JP.	à	TEMPLIER JP.
JAFFRE S.	à	CLEMENT JL.

M. Hugo PICHON est élu secrétaire de séance.

B2023-11-21-PAJ

OBJET : Demande d'aides financières pour le financement d'une formation Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport spécialisé loisirs tout public par la CAF

Suite à l'appel à projets « Enfance Jeunesse » initié par la CAF des Alpes de Haute Provence, un accompagnement financier est impulsé pour permettre aux collectivités de professionnaliser le personnel d'animation via le Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport spécialisé loisirs tout public. Ainsi dans le cadre du développement du service Pôle Accueil Jeunes et dans une logique de professionnalisation des équipes du service Pôle Accueil Jeunes de la ville de Sisteron pour réaliser les missions demandées, la Mairie de Sisteron souhaite obtenir le financement à 80 % d'une formation au Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport spécialisé loisirs tout public pour un agent.

**Où cet exposé et après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal A L'UNANIMITE**

AUTORISE la Mairie de Sisteron à solliciter l'aide financière de la CAF des Alpes-de-Haute-Provence suivant le plan de financement ci-après :

CAF 04	5 443.2 €	80 %
COMMUNE	1 360.8 €	20 %
Coût total du projet	6 804.0 €	

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette demande d'aide financière

PREVOIT que les crédits seront alloués au Budget 2024

Pour copie conforme,
Le Maire,
Daniel SPAGNOU

Mis en ligne le 17/11/2023 à 15h59

REÇU EN PREFECTURE
le 17/11/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-004-210402095-20231116-B2023_11_21